



## Procès-verbaux de séances CONSEIL MUNICIPAL du 7 Avril 2023

2023-02

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 15	Date de la convocation : 31/03/2023
<b>Présents :</b> 9	Lieu de la séance : Labastide-Clermont
<b>Procurations :</b> 2	
<b>Votants :</b> 12	<b>La séance est ouverte</b> à 21 h 00
<b>Absents excusés :</b> 5	

### Présents :

DINTILHAC P-A. – LE MAO C. – BOUHACENE P. – BAREILLE L. – BOURGEOIS P. –  
DUFOUR M. – LANGLET A. – PANIER J-M. – GIRARD C. – AMIEL A.

### Absents :

EQUILBEC L. - PRAT A. - LAFARGUE A. - DURAND A. - PASCAL D.

### Pouvoir :

EQUILBEC L. à BOUHACENE P. et LAFARGUE A. à PANIER J-M.

### Secrétaire de séance :

LE MAO C.

## ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation des derniers comptes rendus
- 2°) Compte administratif 2022
- 3°) Compte administratif assainissement 2022
- 4°) Compte de gestion 2022
- 5°) Compte de gestion assainissement 2022
- 6°) Affectation des résultats 2022
- 7°) Taux d'imposition 2023
- 8°) Budget primitif 2023
- 9°) Subventions associations
- 10°) Questions diverses

### **1°) Approbation des derniers comptes rendus :**

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2°) Compte administratif 2022 : D07\_2023**

Monsieur le Maire se retire du Conseil Municipal le temps de la présentation et du vote du compte administratif 2022 et donne la Présidence de l'assemblée à Monsieur Christopher GIRARD, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint.

Monsieur Christopher GIRARD, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, donne lecture du Compte Administratif 2022. Il se présente de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses :	368 511.84 €
Recettes :	533 980.60 € avec report de l'exercice 2021
<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses :	156 891.07 € avec report de l'exercice 2021
Recettes :	150 530.31 €

Soit un total des dépenses de :	525 402.91 €
Soit un total des recettes de :	684 510.91 €
<b>Excédent global 2022 :</b>	159 108.00 €

Considérant l'exposé de Monsieur Christopher GIRARD, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif à l'unanimité des membres présents.

## **3°) Compte administratif assainissement 2022 : D08\_2023**

Monsieur le Maire se retire du Conseil Municipal le temps de la présentation et du vote du compte administratif 2022 et donne la Présidence de l'assemblée à Monsieur Christopher GIRARD, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint.

Monsieur Christopher GIRARD, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, donne lecture du Compte Administratif 2022. Il se présente de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses :	21 432.75 €
Recettes :	63 213.37 € avec report
<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses :	6 349.40 €
Recettes :	40 134.18 € avec report

Soit un total des dépenses de :	27 782.15 €
Soit un total des recettes de :	103 347.55 €
<b>Excédent global 2022 :</b>	75 565.40 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif à l'unanimité des membres présents.

#### **4°) Compte de gestion 2022 : D09\_2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 du percepteur qui est identique au Compte Administratif 2022, puis, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents.

#### **5°) Compte de gestion assainissement 2022 : D10\_2023**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le compte de gestion annexe assainissement 2022 du percepteur qui est identique au compte administratif annexe assainissement 2022. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte de gestion annexe assainissement à l'unanimité des membres présents.

#### **6°) Affectation des résultats 2022 : D11\_2023**

Monsieur le Maire énonce que le résultat de fonctionnement s'établit au 31/12/2022 à un excédent de 165 468.76 €, tandis que le résultat d'investissement s'établit au 31/12/2022 à un déficit de 6 360.76 € soit un total de 159 108.00 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le déficit d'investissement au 001 des dépenses d'investissement pour 6 360.76 €, puis, d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 100 468.76 € au 002 des recettes de fonctionnement et 65 000 € au 1068 des recettes d'investissement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation des résultats à l'unanimité des membres présents.

#### **7°) Taux d'imposition 2023 : D13\_2023**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :  
- de geler les taux 2023.

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2022 (rappel)</b>	<b>Taux 2023</b>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33.08	33.08
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41.97	41.97
Taxe d'habitation	11.35	11.35

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33.08 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 41.97 %
- Taxe d'habitation : 11.35 %

## **8°) Budget Primitif 2023 : D12\_2023**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune de LABASTIDE-CLERMONT. Il précise les dépenses par chapitre, et les recettes par chapitre dans la section Fonctionnement.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 521 560.76 €  
Recettes : 521 560.76 €

#### **Dépenses par chapitre :**

Chapitre 011 :	121 500.00 €
Chapitre 012 :	154 100.00 €
Chapitre 014 :	58 500.00 €
Chapitre 65 :	61 100.00 €
Chapitre 66 :	26 000.00 €
Chapitre 68 :	400.00 €
Chapitre 022 :	14 000.00 €
Chapitre 023 :	85 960.76 €

#### **Recettes par chapitre :**

Chapitre 013 :	20 000.00 €
Chapitre 70 :	38 092.00 €
Chapitre 73 :	223 000.00 €
Chapitre 74 :	133 500.00 €
Chapitre 75 :	6 500.00 €
Chapitre 77 :	0.00 €
Compte 002 :	100 468.76 €

Ensuite, Monsieur le Maire expose les dépenses par chapitre et les recettes par chapitres relatives à la section d'investissement, comme suit.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 455 760.76 €  
Recettes : 455 760.76 €

#### **Dépenses par chapitre :**

Chapitre 20 à 23 :	384 900.00 €
Chapitre 16 :	54 500.00 €
Chapitre 020 :	10 000.00 €
Chapitre 001 :	6 360.76 €

#### **Recettes par chapitre :**

Chapitre 13 :	17 800.00 €
Chapitre 16 :	260 000.00 €
Chapitre 10 :	92 000.00 € (dont 65 000 € au 1068)
Chapitre 021 :	85 960.76 €

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 à l'unanimité des membres présents.

## **9°) Subventions des associations :**

- **Demande de subvention association Amicale du 3ème âge de Labastide-Clermont : D14\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association Amicale du 3ème âges de Labastide-Clermont pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association Amicale du 3ème âges de Labastide-Clermont à 10 voix pour, les autres membres du conseil municipal ne se sont pas exprimés car ils sont membres du bureau de l'association.

- **Demande de subvention association APELL : D15\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association APELL pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association APELL à 12 voix pour.

- **Demande de subvention association CLAC : D16\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association CLAC pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association CLAC à 12 voix pour.

- **Demande de subvention association La boule Labastidienne : D17\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association de La Boule Labastidienne pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association la Boule Labastidienne à 10 voix pour.

- **Demande de subvention association ACCA : D18\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association ACCA de Labastide-Clermont pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association ACCA de Labastide-Clermont à 11 voix pour les autres membres du conseil municipal ne se sont pas exprimé car ils sont membres de l'association.

- **Demande de subvention association Al ' Unissons : D19\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association Al' Unissons de Labastide-Clermont pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association Al' Unissons de Labastide-Clermont à 10 voix pour, les autres membres du conseil municipal ne se sont pas exprimés car ils sont membres du bureau de l'association.

- **Demande de subvention Ecole : D20\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'école de Labastide-Clermont pour les sorties scolaires pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1 200 euros pour l'école de Labastide-Clermont à l'unanimité des membres présents.

## **10°) Emprunts :**

Afin de financer le projet d'achat de bâtiment pour l'extension de la mairie, le Conseil Municipal a décidé au précédent conseil :

- De contracter un emprunt long terme sur le budget 2023 en investissement de 120 000 euros maximum ;
- De contracter un emprunt court terme sur le budget 2023 en investissement de 200 000 euros maximum.

Aussi, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de demande aux banques de prêt et expose le plan de financement.

- **Emprunt de 120.000€ sur 20 ans pour financer l'achat d'un bâtiment pour l'extension de la Mairie : D21\_2023**

Il ressort que le Crédit Mutuel propose l'offre la plus adéquate au besoin de financement soit 120.000€ sur 20 ans au taux de 4.40%, remboursement trimestriel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le Crédit Mutuel avec son offre de 120.000€ sur 20 ans au taux de 4.40%, remboursement trimestriel.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Emprunt relais de 140.000€ sur 2 ans pour financer l'achat d'un bâtiment pour l'extension de la Mairie : D22\_2023**

Monsieur le Maire expose la seconde partie du plan de financement pour le projet d'achat d'un bâtiment pour l'extension de la mairie au Conseil Municipal.

Il ressort que le Crédit Mutuel propose l'offre la plus adéquate au besoin de financement relais soit 140.000€ sur 2 ans au taux de 4%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le Crédit Mutuel avec son offre relais de 140.000€ sur 2 ans au taux de 4%.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **11) Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait le point sur différents sujets avec les élus.

- **Projet de rénovation de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire expose la proposition de rénovation du parc de l'éclairage public en LED faite par le SDEHG. L'application du Programme LED++ permettrait le remplacement des dernières lanternes routières SHP, hormis les deux encastrés de sol à l'entrée de l'église, en technologie LED, ainsi que de réduire les consommations communales en énergie.

Monsieur le Maire présente en suivant la simulation financière LED++ concernant le remplacement des lanternes routières :

Pour les **49 lanternes** routières de la commune, une simulation en coût prévisionnel LED++ établit une annuité communale maximale de remboursement de **2 345 € pendant 12 ans**, avec les éléments estimés comme indiqué ci-après. En cumulant le passage à la LED et l'**abaissement de 70% pendant 7 heures** par nuit, l'énergie consommée estimée passerait de **18 434 kWh/an** actuellement à **4 136 kWh/an**, soit un gain énergétique de **78%**.

Il en résulte :

Facture d'électricité estimée\* avant travaux = 3 686 €TTC

Facture d'électricité estimée\* après travaux = 972 €TTC

\* Base de calcul = coût du kWh tarif réglementé de février 2023.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Avant Travaux	Après Travaux
Annuité sur 12 ans	/	2 345 €/an
Facture Electricité TTC	3 686 €/an	972 €/an
<b>Total dépenses TTC (Budget communal de Fonctionnement)</b>	<b>3 686 €/an</b>	<b>3 317 €/an</b>

Monsieur le Maire informe du déroulement des différentes étapes du Programme LED++ si le Conseil Municipal approuve ce projet :

1. Une simulation d'affaires LED++ par type de lanterne (routier / résidentiel/style) transmise à la commune ;
2. Après validation en retour de la commune, le lancement de la commande d'étude par le SDEHG auprès de l'entreprise Bouygues ;
3. A l'issue de l'étude, l'entreprise remet un listing définitif de points lumineux à traiter, le plan de localisation, et le devis : ce projet fera alors l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal.  
La part communale correspondant à l'annuité sera alors affinée ; elle est dans tous les cas inférieurs ou, au pire, égale au montant qui aura été indiqué dans la simulation (engagement du SDEHG sur l'abattement des 10%). Elle sera appelée auprès de la commune en 2024 pour les travaux réalisés d'ici fin d'année 2023.
4. Dès retour de la délibération municipale, l'ordre d'exécution des travaux est lancé, sans passer par le vote du Bureau puisque le programme LED++ permet de s'en affranchir. La commande de matériel est alors immédiate.

Après examen du projet, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet LED++ à 10 voix pour et 1 abstention.

- **Questions relatives à la cantine de l'Ecole :**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de parents d'élèves sollicitant l'aménagement de l'espace de restauration pour leur enfant en situation de handicap (surdit e profonde bilatérale appareillée).

Après lecture de leur courrier et analyse de la situation, le Conseil Municipal étudie les différentes possibilités afin d'aménager au mieux.

Ensuite, Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le besoin d'achat de petites chaises pour la cantine, adaptées pour les enfants en Ecole maternelle, remonté par le personnel de l'Ecole. Le Conseil municipal décide après délibérations de prévoir l'achat de chaises pour la cantine.

En outre, pour faire suite d'un récent courrier de la part du prestataire délivrant les repas à la cantine de l'Ecole de Labastide-Clermont, Monsieur le Maire informe d'une revalorisation tarifaire en augmentation de 12% dès le mois d'avril, induite par la reprise de l'inflation qui touche particulièrement la restauration. Il explique en conséquence qu'il sera nécessaire de réévaluer le tarif cantine à nouveau, bien qu'il y ait déjà eu une revalorisation lors du Conseil Municipal du 13 janvier 2023.

- **Projet NEOEN de pose de panneaux photovoltaïques :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet agri solaire du groupe NEOEN sur la commune, au lieu-dit « Les feuillants » sur une superficie de 20 hectares environ.

Après examen de la question, le Conseil Municipal décide de se référer au Pays Sud Toulousain pour étudier la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune avant toute consultation ou prise de décision.

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS</b>
-----------------------------------

Numéro décision	Objet de la décision	Date
D07_2023	Compte administratif 2022	7 avril 2023
D08_2023	Compte administratif annexe assainissement 2022	7 avril 2023
D09_2023	Compte de gestion 2022	7 avril 2023
D10_2023	Compte de gestion annexe	7 avril 2023

	assainissement 2022	
D11_2023	Affectation des résultats 2022	7 avril 2023
D12_2023	Budget primitif 2023	7 avril 2023
D13_2023	Vote des taux d'imposition 2023	7 avril 2023
D14_2023	Subvention association Amicale du 3 <sup>ème</sup> âge de Labastide-Clermont	7 avril 2023
D15_2023	Subvention association APELL	7 avril 2023
D16_2023	Subvention association CLAC	7 avril 2023
D17_2023	Subvention association La boule labastidienne	7 avril 2023
D18_2023	Subvention association ACCA	7 avril 2023
D19_2023	Subvention association Al'unissons	7 avril 2023
D20_2023	Subvention Ecole Labastide-Clermont	7 avril 2023
D21_2023	Emprunt de 120.000€ sur 20 ans pour financer l'achat d'un bâtiment pour l'extension de la Mairie	7 avril 2023
D22_2023	Emprunt relais de 140.000€ sur 2 ans pour financer l'achat d'un bâtiment pour l'extension de la Mairie	7 avril 2023

La séance du Conseil Municipal est levée à 23H00.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Date : 26/05/2023

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres,